

CFA de l'académie de Versailles

BAC PRO - MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION : VÉHICULES LÉGERS

UFA Gaspard Monge - 1 Place Gaspard Monge 91600 Savigny-sur-Orge

OBJECTIFS

Le bachelier professionnel en maintenance des véhicules exerce son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance des véhicules et, selon l'option, dans les domaines des voitures particulières, des véhicules de transport routier ou des motocycles.

Les activités principales de ce technicien ou cette technicienne consistent à :

- Réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective ;
- Effectuer des diagnostics sur les véhicules ;
- Réceptionner et restituer le véhicule ;
- Participer à l'organisation de la maintenance.

CONTENU

Compétences professionnelles :

S'informer – communiquer :

- Collecter les données nécessaires à son intervention
- Communiquer en interne et avec les tiers

Analyser – décider :

- Préparer son intervention
- Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique
- Effectuer le diagnostic d'un système pilote

Réaliser :

- Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments
- Effectuer les mesures sur véhicule
- Effectuer les contrôles, les essais
- Régler, paramétrer un système
- Préparer le véhicule
- Gérer le poste de travail

Savoirs :

- Français et Histoire- Géographie – Enseignement moral et civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Economie droit
- Economie gestion
- Éducation physique et sportive
- Prévention santé environnement
- Langue vivante étrangère

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 675 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2026

Date de fin : 31 août 2027

Le délai d'accès à nos formations en apprentissage est compris entre 1 et 6 mois avant le début de la session, selon le calendrier de la formation.

PRÉ-REQUIS

Niveau 3 (CAP, BEP)

- Un niveau de fin de 3ème pour le BAC PRO en 3 ans
- Valider un CAP Maintenance des véhicules
- Options : véhicules légers

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (BAC)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
BAC PRO - Maintenance des véhicules
Option : véhicules légers

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel peut intervenir :

- Dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ;
- Dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques ;
- Dans les services de maintenance des entreprises de transport ;
- Dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En partenariat avec Norauto.

Dernière année en apprentissage.

[Fiche RNCP 40996](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Mécanique, construction, réparation

CONTACT

M. Alexandre SAINT-PAUL

Téléphone : 01 69 54 30 30

Email : alexandre.saint-paul@ac-versailles.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

